



AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet

N° 53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 7/10/2025 N° D2025-78

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président

Objet : Contrat de bail concernant la location du bâtiment industriel d'école de formation sis 13 rue François Rochaix à Arbent.

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « **décider de la conclusion et de la révision de louage de choses** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Signature d'un bail commercial concernant la location du bâtiment industriel sis 13 rue François Rochaix à Arbent, **entre Haut-Bugey Agglomération, situé au 57 rue René Nicod 01100 Oyonnax et l'association La Passerelle, dont le siège social se situe à la Maison Des Entreprises – 180 rue Pierre et Marie Curie – 01100 Bellignat**

Article 2 : Le bail est conclu pour une durée de 9 ans renouvelable qui court rétroactivement à partir du 1^{er} Septembre 2025, pour se terminer le 31 Aout 2034 moyennant un loyer annuel de trente mille euros HT révisable suivant les dispositions légales.

Article 3: Le bail de ce bâtiment industriel est conclu dans le but d'y l'implanter une école de production industrielle.

Article 4: Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président
Michel MOURLEVAT

